

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

CNAF

Caisse nationale des allocations familiales

Décision du 11 septembre 2013 portant délégation de signature à caractère financier

NOR : AFSX1330706S

Le directeur de la Caisse nationale des allocations familiales,

Vu l'article R.224-7 du code de la sécurité sociale;

Vu la nomination de M. Daniel LENOIR, directeur de la Caisse nationale des allocations familiales, par décret en date du 5 septembre 2013;

Vu la circulaire du ministère délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille du 28 octobre 2005 relative à la publication des décisions;

Vu l'instruction codificatrice M9-1 relative à la réglementation financière et comptable des établissements publics nationaux à caractère administratif,

Décide:

Article 1^{er}

De prolonger pour une période de trois mois l'ensemble des délégations consenties aux directeurs techniques, sous-directeurs, responsables de service et acheteurs par le précédent directeur, M. Hervé DROUET.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère chargé de la sécurité sociale et au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Fait le 11 septembre 2013.

Le directeur de la CNAF,
D. LENOIR

*Le contrôleur général économique
et financier,*
G. BELET